



Retrouvez tous nos communiqués sur



[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

Suivez nos actualités



@Ordre\_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 3 décembre 2018

## Pharmacies vandalisées : l'Ordre national des pharmaciens apporte son aide et son soutien aux confrères victimes

**En marge des manifestations qui ont lieu actuellement en France métropolitaine et en outre-mer, plusieurs officines et laboratoires de biologie médicale ont été vandalisés et pillés. L'Ordre tient à apporter son soutien aux pharmaciens victimes de ces dégradations déplorables et se met à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches.**

*« L'Ordre, à travers son Conseil national, ses conseils régionaux et délégations d'outre-mer, apporte son soutien à tous les pharmaciens touchés par les actes inadmissibles de vandalisme survenus en marge des récentes manifestations. Tous les conseillers ordinaires présents sur place s'efforcent de répondre au mieux aux sollicitations des confrères »,* affirme Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les pharmaciens victimes de dégradations sont invités à prendre contact avec leur Conseil régional ou leur délégation en Outre-mer, ainsi qu'avec l'ARS (Agence régionale de santé) concernée, afin d'être accompagnés dans leurs démarches.

Ils peuvent également mobiliser la commission entraide et solidarité de l'Ordre. En effet, tout pharmacien en difficulté peut saisir cette commission. Il convient pour cela de détailler les dégâts que son officine ou établissement a subis en remplissant un dossier à adresser au trésorier du Conseil national\*. Le pharmacien pourra alors obtenir un prêt à taux zéro, sur décision de la commission : cette avance de trésorerie permet de couvrir les premiers frais en vue d'une reprise d'activité.

L'association ADOP (Aide et Dispositif des Pharmaciens) est également disponible pour soutenir les victimes :

- par téléphone 0800 73 69 59 : un confrère est à votre écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- par mail à [contact@adop.help](mailto:contact@adop.help)

### **Victime d'un acte de vandalisme : comment réagir ?**

- Contacter les secours et les services enquêteurs
- Faire constater les blessures et dégâts éventuels
- Sécuriser les stocks : prévenir son assurance, qui pourrait détacher un vigile et faire intervenir des entreprises pour assurer la fermeture des lieux
- S'assurer qu'il n'y ait pas d'accès aux médicaments ou aux données des patients (ordinateurs, ordonnances archivées, etc.)
- Faire une déclaration d'agression sur l'espace pharmacien du site de l'Ordre national des pharmaciens

\*Conseil national de l'Ordre des pharmaciens - Commission d'entraide et de solidarité professionnelle  
- 4 avenue Ruysdaël - 75379 PARIS CEDEX 08

### **CONTACTS PRESSE**

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

**Anne-Laure Berthomieu**

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**

**Danielle Maloubier** [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)

**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98